



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur de règlements

Règlements Nos. 22.09.02.24, 22.10.08.24 et 22.16.03.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 3 septembre 2024, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement No. 22.09.02.24 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme No. 22.09 afin de modifier des usages autorisés dans l'affectation agricole
- Règlement No. 22.10.08.24 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin d'ajouter la classe d'usage « industries légères », sous certaines conditions, dans la zone A-3, et de spécifier le nombre maximal de cases de stationnement autorisé
- Règlement No. 22.16.03.24 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) No. 22.16 afin d'assujettir la classe d'usage « industries légères » à l'intérieur de la zone A-3

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

Les règlements Nos. 22.09.02.24, 22.10.08.24 et 22.16.03.24 sont entrés en vigueur le 21 octobre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements durant les heures de bureau.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 22 octobre 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

23 novembre 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 22 octobre 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 octobre 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière